

Séance du Conseil du
4 juillet 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 4 juillet 2022 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

Absences motivées : M^{me} Pauline Joncas et M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Contribution à la Fabrique de Cap-Saint-Ignace;
 - b) Programme d'achat regroupé de la FQM pour la conversion du réseau d'éclairage routier;
 - c) Avis de motion, règlement sur la prévention des incendies;
 - d) Demande de modification de limitation de vitesse sur la route du Petit-Cap;
 - e) Dérogation temporaire au règlement de nuisances pour les festivités du 350^e de Cap-Saint-Ignace.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Modification convention d'aide financière 2020-2023 Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
 - b) Affectation d'une réserve financière prévue pour l'aménagement d'un bureau au Centre culturel.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites et verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Evelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Sont absents : M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Jonathan Daigle, siège # 2

2022-07-01	3. Adoption de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
2022-07-02	4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022	Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.
2022-07-03	5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion
Ratification des comptes	Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2200157 au numéro C2200200, les paiements Accès D du numéro L2200066 au numéro L2200075 et les dépôts directs du numéro P2200257 au numéro P2200307 pour la somme de 1 561 535,68 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 60 163,42 \$, totalisant 1 621 699,10 \$.
	6. Affaires nouvelles :
2022-07-04	a) Contribution à la Fabrique de Cap-Saint-Ignace
Contribution Fabrique peinture portes église	CONSIDÉRANT QUE nous fêtons le 350 ^e cette année et que nous souhaitons que notre cœur du village soit beau pour les festivités;
	CONSIDÉRANT QUE nous collaborons sur différents projets avec la Fabrique de Cap-Saint-Ignace, organisme du milieu;
	CONSIDÉRANT QUE les portes de l'église sont défraîchies et que la couleur originale a pâli au soleil;
	EN CONSÉQUENCE
	Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
	Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet
	ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
	D'octroyer une contribution financière de 675 \$ à la Fabrique de Cap-Saint-Ignace pour l'achat de peinture afin de peindre les portes de l'église pour qu'elles soient adéquates pour les festivités.
2022-07-05	b) Programme d'achat regroupé de la FQM pour la conversion du réseau d'éclairage routier
Achat regroupé FQM conversion réseau d'éclairage routier	ONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du <i>Code municipal</i> prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat

d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après « **l'Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU' Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM, bénéficiant ainsi des termes et conditions découlant du Contrat, et y adhère;

QUE M^{me} Jocelyne Caron, maire, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soient autorisées à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation pour le compte de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**Avis de motion,
règlement prévention
des incendies**

c) **Avis de motion, règlement sur la prévention des incendies**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sur la prévention des incendies, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2022-07-06

Demande de
modification de vitesse
sur Petit-Cap

d) **Demande de modification de limitation de vitesse sur la route du Petit-Cap**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de nouveau une demande citoyenne afin de faire diminuer la limite de vitesse sur la route du Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité des véhicules entrant et sortant du parc municipal situé au 630, route du Petit-Cap est pratiquement nulle;

CONSIDÉRANT QUE pendant la saison estivale, plus de 150 jeunes sont présents sur place 4 jours par semaine et ceci amène une circulation accrue et un danger supplémentaire puisque la limite de vitesse est de l'ordre de 70 kilomètres à l'heure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander au ministère des Transports de réviser à la baisse la limite de vitesse sur route du Petit-Cap actuellement à 70 km/h à 50 km/h de l'intersection du chemin des Pionniers et de la route du Petit-Cap jusqu'au numéro civique 691. La limite de vitesse à partir du 691 jusqu'à l'intersection de la route du Petit-Cap et le chemin Bellevue Est n'est pas demandé en diminution, et ce, même si la demande citoyenne demandait une réduction.

2022-07-07

Dérogation temporaire
pour bruit méchoui 9
juillet

e) **Dérogation temporaire au règlement sur les nuisances 2018-08 pour les festivités du 350^e de Cap-Saint-Ignace**

CONSIDÉRANT QUE les festivités du 350^e de Cap-Saint-Ignace se déroulent du 1^{er} au 10 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une activité le samedi 9 juillet qui se terminera plus tard que 23 heures ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-08 sur les nuisances autorise que le bruit soit toléré de 7 heures à 23 heures uniquement ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser temporairement une dérogation au règlement 2018-08 sur les nuisances pour les articles 27 et 29 pour l'activité du méchoui gaulois du samedi 9 juillet 2022. Donc, le bruit occasionné par la soirée de musique sera poursuivi jusqu'à 1 h 00 le dimanche 10 juillet.

7. Affaires commencées :

2022-07-08

Modification
Programme soutien
politiques familiales
municipales

a) Modification convention d'aide financière 2020-2023 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ne pourra réaliser la démarche dans les temps convenus en raison de la difficulté à recruter des bénévoles pour former le comité famille et tenir des rencontres en raison de la pandémie.

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite prolonger la période de mise à jour de sa politique familiale jusqu'en décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

2022-07-09

Affectation réserve
financière bureau
Centre culturel

b) Affectation d'une réserve financière prévue pour l'aménagement d'un bureau au Centre culturel

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un bureau dans la bibliothèque au Centre culturel a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-02ss1 constituait un fonds réservé pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'utilisation d'une partie du fonds réservé pour un montant de 23 709,60 \$ afin d'acquitter les dépenses pour la réalisation de ce projet. Les crédits budgétaires seront pris à même le fonds réservé à cet effet déterminé lors de la constitution du fonds par la résolution 2021-12-02ss1. La mairesse, M^{me} Jocelyne Caron, et la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, sont autorisées à effectuer les transferts du compte réservé au compte d'opérations pour les fins du paiement de ces dépenses.

Informations
générales

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

9. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-07-10

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 26.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire